



Le Vilain Petit Canard

Le nouveau journal de la CGT Finances Publiques 95

« Ensemble pour être plus forts »



CALENDRIER DES HMI

Cergy Le Béloise BDV	13 janvier à 10h
Cormeilles	20 janvier à 10h
Beaumont	20 janvier à 14h
L'Isle Adam	20 janvier à 15h
Pontoise Hôpital	23 janvier à 9h
Gonesse	23 janvier à 9h
Cergy la Paierie	23 janvier à 9h
Argenteuil OPH	23 janvier à 9h30
Argenteuil municipale	23 janvier à 10h30
CFIP Argenteuil	23 janvier à 11h
CFIP Garges	23 janvier à 11h
HDI Saint Leu	23 janvier à 11h
CFIP Cergy	23 janvier à 11h
Argenteuil Hôpital	23 janvier à 13h
Saint-Leu Franconville	23 janvier à 13h30
Bezons	23 janvier à 14h
Cergy collectivités	23 janvier à 14h
Sarcelles	23 janvier à 14h
Beauchamp-Taverny	23 janvier à 15h15
Cergy Amendes	23 janvier à 15h
Sannois	23 janvier à 15h
Sarcelles RF	23 janvier à 15h
CFIP Ermont	23 janvier à 15h
Le Montaigne	24 janvier après-midi
Le Béloise	24 janvier après-midi
Cité Administrative	24 janvier matin
Ecouen	26 janvier à 9h30
Vigny	26 janvier à 9h
Ezanville	26 janvier à 10h45
Louvres	26 janvier à 10h30
Magny en Vexin	26 janvier à 10h15
Luzarches	26 janvier à 13h
Eaubonne	26 janvier à 14h
Enghien	26 janvier à 14h
Marines	26 janvier à 14h
Viarmes	26 janvier à 15h
Montmorency	27 janvier à 10h30
Villiers le Bel	27 janvier à 14h

Bonne année 2012 à la DDFIP

Les années se suivent et se ressemblent, comme chaque année le CTL « emploi » annonce encore et toujours des suppressions d'emplois : 39 en 2012 !

330 emplois supprimés en 4 ans sur le département du Val d'Oise !

Injustifiables, ces suppressions d'emplois, alors que nos conditions de travail ne cessent de se détériorer. Certes, de jolies plaquettes sur les conditions de travail nous sont distribuées, mais il s'agit de publicité mensongère, car dans les faits rien ne va, ni le moral des agents qui croulent sous le boulot, ni nos missions qui partent à vaux l'eau.

Avec la nouvelle année suivent l'instauration d'un jour de carence et l'annonce des augmentations des prix : alimentation, transport, essence, mutuelle, TVA sociale, etc...

9,7% de la population active est au chômage soit 4 500 000

Pour autant, pour les fonctionnaires c'est le gel du point d'indice pour la deuxième année consécutive et les débuts de carrières qui passeront en dessous du SMIC sans revalorisation des grilles indiciaires.

Malgré toute leur bonne volonté, le sentiment qui règne parmi les agents c'est le dégoût : dégoûtés, fatigués, lassés...

Et si ces « ressentis » faisaient le jeu de nos directions, finalement n'est ce pas ce qu'ils souhaitent la fatigue, puis la résignation...

Pour la CGT, même si nous comprenons la lassitude des agents, stressés, «surbookés», mal considérés et mal payés, ces sentiments humains et légitimes entraînent malgré tout le repli sur soi, la dévalorisation du travail et surtout la démobilisation générale.

la fraude fiscale est estimée à 45 milliards d'euros

Les militants CGT ne se résigneront jamais, car nous savons que d'autres solutions sont possibles. Que le travail, où nous passons la plus grande partie de notre vie, peut-être et doit être source d'épanouissement et de lien et d'ascension sociale.

Et comme le disait Louis Aragon, « c'est par le travail que l'homme se transforme » !

La colère, l'échange d'expérience, la solidarité, le collectif restent à nos yeux des sentiments bien plus efficaces, meilleurs pour la santé, plus combattifs, bien plus porteurs de mobilisations et d'espoir d'un monde meilleur.

La section CGT vous invite donc à participer massivement aux heures mensuelles d'information organisées par l'intersyndicale CGT/SNUI/FO sur vos sites à partir du 20 janvier. (voir calendrier ci-contre)

Venez nombreux participer aux débats sur la grève nationale et l'action départementale du jeudi 2 février.

Ensemble le 2 février, luttons pour stopper les suppressions d'emplois, pour renforcer les missions de la DGFIP, améliorer les conditions de travail, et revaloriser les rémunérations

TVA ANTI SOCIALE

Cela consiste à baisser les cotisations sociales payées par les entreprises pour financer la sécurité sociale, et à augmenter la TVA, payée par les consommateurs. En contrepartie, les entreprises sont supposées répercuter la baisse des cotisations sociales sur les prix hors taxe. Ainsi, la hausse de la TVA s'appliquerait sur des prix HT abaissés et serait invisible pour le consommateur, tout au moins pour ce qui est produit en France. Les produits importés verraient donc leur prix augmenter, ce qui avantagerait le marché intérieur, améliorerait la compétitivité des entreprises, et découragerait les délocalisations d'activité.

Voilà pour le conte de fée. Car la réalité est différente : Le plus probable est que les entreprises ne répercutent pas la baisse des cotisations dont elles bénéficieraient sur le prix de vente HT et qu'il en résulte une hausse du prix TTC. C'est ce qui s'est produit avec la baisse de la TVA en 1999 sur les travaux immobiliers et en 2009 dans la restauration où ces baisses n'ont été répercutées qu'à hauteur de, respectivement, 57 et 60% sur le prix payé par le consommateur.

L'instauration de la TVA dite sociale aurait en réalité pour conséquence un renchérissement général des prix à la consommation et une baisse du pouvoir d'achat.

La hausse de la TVA pénaliserait surtout les ménages modestes, beaucoup plus exposés à la TVA que les ménages aisés qui épargnent une partie de leur revenu. Selon le Conseil économique et social, les 10 % des ménages les plus riches consacrent 3,4 % de leur revenu à la TVA, les 10 % les plus pauvres 8,1 %. La TVA est ainsi un impôt dégressif, dont la charge baisse quand le revenu augmente, à l'exact opposé de l'impôt sur le revenu. La hausse de la TVA marginaliserait un peu plus l'impôt progressif dans le système fiscal français. La TVA représente déjà 51 % des recettes fiscales de l'Etat, contre à peine 17 % pour l'impôt sur le revenu, progressif. C'est-à-dire une des parts les plus faibles des pays industrialisés, puisque l'impôt sur le

revenu représente en moyenne 20 % des recettes fiscales dans les pays de l'OCDE et même 30 % au Royaume Uni.

A défaut d'être socialement juste, la TVA « sociale » serait-elle efficace ? Pas plus ! Selon les libéraux, le coût du travail en France grève la compétitivité des entreprises. Ils oublient que le coût du travail français dans l'industrie manufacturière, secteur le plus exposé à la concurrence internationale, est équivalent à celui de nos voisins allemands, qui n'ont pas de problème d'exportation et de compétitivité. D'autre part, tout focaliser sur le coût du travail permet d'occulter le coût...du capital !

D'autre part, penser que cette TVA permettrait d'éviter les délocalisations relève de l'illusion. La baisse de quelques points de cotisations sociales (en admettant qu'elle soit répercutée sur les prix) est parfaitement incapable de compenser l'écart de coût salarial avec les pays d'Europe de l'est, sans parler de la Chine. En outre bien d'autres éléments entrent dans la décision de délocaliser ou non, comme la présence d'infrastructures de qualité, de services publics, de débouchés pour les produits...

Enfin, il s'agit d'une baisse de la rémunération des salariés : les cotisations sociales versées par le patronat (comme les cotisations versées par les salariés) pour le financement de la sécu et des retraites constituent un salaire indirect, appréhendé par les salariés via les caisses maladie, retraite, etc. (le salaire direct, lui, est la partie de la rémunération perçue en fin de mois par le salarié).

Baisser les cotisations versées par les employeurs, c'est donc baisser les salaires, augmenter les impôts des consommateurs et accroître le profit des entreprises. Ni plus ni moins.

On comprend dès lors l'empressement de Sarkozy de faire plaisir aux patrons...



La douloureuse du 1er janvier

Gaz : +4,4% (+ 60% depuis 2005 !). Transports : +3,2% sur les prix des billets de TGV et de trains inter-régionaux, +1,5% d'augmentation des tarifs en Ile-de-France. TVA : le taux réduit passe de 5,5% à 7% pour la restauration, l'hébergement, les travaux à domicile, les services à la personne (pour le livre, la hausse interviendra le 1er avril). Mutuelles : +5% suite au doublement de la taxe sur les contrats de santé. Sécurité sociale: instauration d'un jour de carence pour les fonctionnaires en arrêt maladie, baisses des indemnités journalières d'arrêts maladie remboursées par l'assurance maladie pour les salaires supérieurs à 2 450 euros brut. Taxes : Instauration d'une taxe sur les sodas et boissons avec édulcorants. Hausse de la taxe sur les alcools titrant plus de 18 °.



Dialogue social : de nouvelles règles dont le seul mérite est la franchise

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les Comités Techniques ne s'appellent plus CTPD ou CTPL mais CTL (Comité Technique Local). Le paritarisme avait comme avantage de mettre les syndicats et la direction autour d'une table avec un nombre de représentants égal des deux côtés.

Les représentants de l'administration votaient tous comme un seul homme les propositions de la direction, alors que les représentants du personnel CGT ont toujours gardé leur liberté d'interprétation pour préserver les intérêts des agents. Donc, quel que soit le vote des syndicats, la majorité était toujours en faveur des projets de la direction.

Lorsque les syndicats votaient contre un projet, c'est le directeur qui avait le pouvoir de trancher, c'est-à-dire implicitement, qu'il faisait ce que bon lui semblait. C'était très hypocrite.

Désormais, la direction et les OS peuvent ne pas avoir autant de représentants. Comment ce fait donc maintenant la prise en compte des votes ? Eh bien, la direction ne vote plus, et en cas de vote défavorable et unanime des syndicats, le projet en litige doit faire l'objet d'un ré-examen dans un nouveau CT convoqué dans un délai de 8 à 30 jours, et cela **sans obligation de la part de l'administration de modifier son projet.**

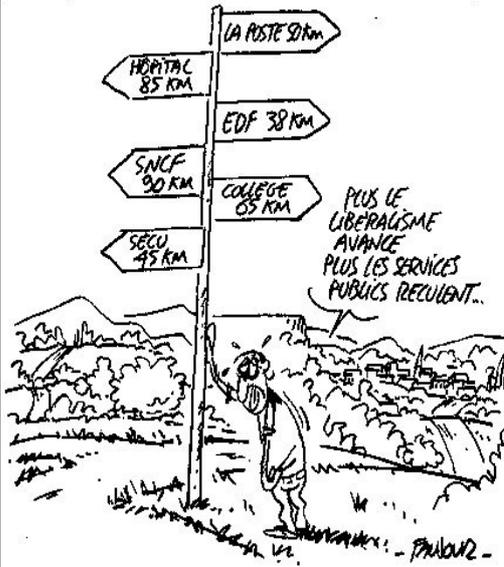
Après cette deuxième convocation purement formelle du CT sur le sujet, la direction peut appliquer son projet, sans tenir compte de l'avis des OS. Les CT ont l'apparence d'organisme de dialogue social, mais ils n'en ont ni le goût ni l'odeur et les agents ne sont pas dupes.

Meeting CGT

Avec Bernard Thibault, **mardi 31 janvier**, à 13 heures au Zénith (Porte de Pantin), pour exiger le retour à la retraite à 60 ans. En 2010, les partis politiques, notamment de gauche, ont dit un certain nombre de choses. En cette période électorale, il est bon de rappeler les engagements pris à ce moment là, et de faire entendre l'exigence d'un retour à 60 ans et la prise en compte de la pénibilité, afin que les salariés disposent du point de vue syndical. Car rien ne serait pire que l'attentisme ou la passivité. C'est le sens de cette initiative.

LES VOEUX DU DIRECTEUR

Comme chaque année à la même période, les OS ont été conviées pour les voeux du DDFIP. Nous avons été réunis dans la salle d'honneur de la Cité Administrative où un buffet avec champagne et galette nous attendait. Le discours lui n'a pas changé. Entre autosatisfaction (le contrôle fiscal est bon) et dissimulation de la vérité (aucun mot sur les suppressions d'emploi), notre directeur nous a assuré qu'aucune réforme de structure n'aura lieu...cette année! En effet, pour 2013, le chantier des CDI orphelins (nous en avons 5 dans le 95) sera une des priorités de la DGFIP, ce qui veut dire que le réseau territorial va être de nouveau fragilisé si les petites trésoreries sont amenées à disparaître. Décidément, la lutte pour la défense de nos emplois n'est pas prête d'être terminée...



Vous avez dit solidarité ??

Nos directeurs ne savent vraiment plus quoi inventer pour nous faire avaler la pilule!

Dans les documents du Comité Technique Local "Emploi" la direction justifie 3 suppressions d'emplois dans un service par "une nécessaire solidarité" à l'égard des autres services impactés par les suppressions d'emplois.

Arrêtons de faire culpabiliser les agents et de pratiquer de la fausse compassion.

On ne vous demande pas de ne plus manger "par solidarité" avec le peuple somalien, mais plutôt d'envoyer des dons.....

Le dévoiement du sens véritable de la solidarité, permet à la direction d'exploiter cette valeur fondamentale pour nous faire admettre l'inadmissible!

Quand on nous fait prendre des vessies pour des lanternes.....

Comme vous le savez peut-être, le Val d'Oise et l'Orne sont les deux départements qui vont expérimenter la «numérisation» des déclarations 2042. La direction nous a présenté tardivement (au CTL du 16 décembre) une version idéalisée de son projet comme si nous vivions dans le monde merveilleux des bisounours !

Figurez-vous qu'ils ont pris en compte (pour une fois) ce qu'ils ont entendu dans les ateliers du DOS.

Il a bon dos, le DOS !

En effet, les agents se plaignaient de la pénibilité de la saisie des déclarations. Plus le temps d'appeler un contribuable, puisque l'indicateur de saisie grimpe d'année en année avec toujours moins d'agents pour faire le travail et toujours plus de contribuables à recevoir à l'accueil. Alors, oui dans ces conditions, on peut comprendre le ras le bol des agents, le manque d'intérêt pour la saisie des déclarations et la perte du véritable sens de leur travail.

Alors nos directeurs emplis de compassion ont trouvé la solution. Il faut scanner les 2042 !!!

La saisie des déclarations IR occupe tous les agents des SIP de la filière fiscale pendant 2 mois. Le scannage des déclarations IR va permettre d'assouplir le calendrier de la campagne de l'impôt sur revenu et les agents pourront ainsi mieux se consacrer à l'accueil des usagers, au traitement des déclarations, à la mise à jour TH, au contrôle sur pièces etc...Bref, le rêve !

Hélas, nul ne peut «avalier» ce discours, maintes fois utilisé, quand il s'agit de trouver des gains de productivité pour répondre au dogme des suppressions d'emplois.

L'expérience nous a prouvé à chaque fois, que ces gains ne sont pas utilisés pour mieux accomplir nos missions ou pour améliorer nos conditions de travail, NON NON ! **Mais pour SUPPRIMER toujours plus emplois !**

Le Comité Technique de Réseau qui s'est tenu le 6 décembre et qui annonce les 2241 suppressions d'emplois au niveau national nous le prouve une fois de plus, en «fléchant» ces suppressions grâce aux gains de productivité engendrés par Télé-IR, la dématérialisation du paiement de l'impôt et du SPL, la réforme de l'ISF, etc...!

Et vous, vous l'avez vu le progrès ?

Avez-vous vu vos conditions de travail s'améliorer ?

Avez-vous constaté l'amélioration des conditions d'exercice de vos missions ?????

La direction nous a également assuré qu'il n'y aurait pas de suppression d'emplois dans les SIP générée par la numérisation en 2012.

Évidemment, puisque la direction tirera son propre bilan à l'automne 2012, en vue d'élargir l'expérimentation à trente autres départements dès 2013. On se doute bien que le bilan sera positif, là aussi, l'histoire nous a prouvé que les expérimentations ont toujours été généralisées, souvent même dans la précipitation. Ce sont toujours les agents qui en font les frais sur leur santé.

Car les agents par goût du travail bien fait et par leur sens du service public essaient systématiquement de palier aux nombreuses anomalies et aux multiples dysfonctionnements.

Mais après 2012 ?

Les élu-e-s CGT ne sont pas contre le progrès technique, bien au contraire, quand il améliore la vie des gens, mais nous ne sommes pas dupes.

Combien de discours rabâchés par nos ministres et par le président de la république pour expliquer que les fonctionnaires et les services publics sont la cause de tous les maux, et en particulier, du déficit de l'Etat ? Qu'il faut continuer à supprimer un fonctionnaire sur 2 partant à la retraite et 2 sur 3 à la DGFIP.

La DGFIP n'espère plus de gains de productivité avec la déclaration en ligne, et qu'il subsistera, quoiqu'elle fasse, environ 22 millions de déclarations papier à l'horizon 2015.

Il fallait bien trouver autre chose pour satisfaire nos dirigeants.

Nous ne «gobérons» pas que les gains de productivités engendrés par la numérisation des 2042 n'aient pas pour conséquence la suppression massive d'emplois.

Les jeunes qui cherchent un emploi resteront sur le carreau, et nous, nous laisserons notre peau au boulot.

Le progrès ne vaut que si il est partagé par tous !



La carence

Ca y est l'annonce est tombée, les fonctionnaires vont connaître eux aussi le délai de carence.

Le gouvernement a justifié cette mesure par la volonté de faire des économies. Le ministre de la fonction publique a ajouté qu'il s'agit d'un souci d'équité vis-à-vis des salariés du privé. Nous commençons bien évidemment à être habitué à l'équité telle que la perçoivent nos dirigeants.

Les économistes eux-mêmes assurent que cette mesure est inutile voire dangereuse. En effet, « les fonctionnaires et les salariés du privé ont des statuts complètement différents qu'il faut dissocier les uns des autres. En termes de salaires et à responsabilités comparables, les fonctionnaires sont largement défavorisés par rapport aux salariés du privé. Et leurs emplois ne leur appartenant pas, ils peuvent donc passer d'un poste à un autre selon les desideratas de leur hiérarchie. En contrepartie, ils bénéficient d'un régime de sécurité social à part, qui garantit le maintien de leur traitement ».

De plus, les fonctionnaires ne bénéficient pas de protection complémentaire souscrite par leur employeur et incluant un complément d'indemnités journalières, via des contrats-groupes signés avec les mutuelles, ouvrant droit à des déductions fiscales fort attractives pour les entreprises.

Finalement, le fait qu'il n'y ait pas de délai de carence dans le public se justifie par une contrebalance à une situation salariale et professionnelle beaucoup moins séduisante que dans le privé !

Cette mesure attise la haine du fonctionnaire et montre du doigt des privilèges qui n'en sont pas. Elle voudrait aligner le statut du fonctionnaire sur les statuts du privé en ne retenant que les mauvais côtés.

Selon Valérie Pécresse, la mesure représente une économie de 120 millions d'euros. Elle fait partie des mesures dites du plan de rigueur votées par l'Assemblée Nationale, le 15 novembre, qui doivent rapporter 500 millions d'euros d'économies supplémentaires dans les dépenses de l'Etat.

Pour point de comparaison, rappelons qu'un beau rabet des niches fiscales rapporterait 20 à 30 milliards d'euros dans les poches de l'Etat. Le nombre de niches fiscales, pour la plupart favorable aux plus riches, est estimé à plus de 500 selon le Sénat. Celles-ci ont fait perdre à l'Etat selon les estimations quelques 65 milliards en 2011.



Les retraités, une des cibles de la politique de rigueur



Dans son discours du 1^{er} décembre, Sarkozy déclarait : « Nous ne pouvons garder la même organisation de notre protection sociale que celle de l'après-guerre ». Les retraités, comme les actifs, devraient-ils donc subir la politique de rigueur ? Le MEDEF, dans son « nouveau pacte social et fiscal pour la compétitivité de la France », apporte sa contribution : il veut supprimer tout versement à la branche famille, récupérer 70 milliards sur la branche maladie par un transfert de cotisations vers la CSG et la TVA, et réclame une baisse des cotisations retraites. Il a reçu du renfort : dans un

document commun de juin 2011, le patronat et trois syndicats (CFDT, CFTC, CGC) plaident pour une nouvelle répartition entre impôts et cotisations. Ils proposent de « substituer d'autres sources de financement à une partie de cotisations reposant actuellement sur les salaires ». Il y a une cohérence dans toutes ces déclarations : asphyxier la sécurité sociale, réduire le montant des retraites et pensions en retirant des dizaines de milliards de cotisations. Comment alors accepter l'argument soi-disant d'équité visant à opposer les retraités aisés aux retraités démunis ? Un nombre croissant d'entre eux vit au dessous du seuil de pauvreté. Les soumettre à la CSG au même niveau que les salariés reviendrait d'une part à augmenter le taux de CSG pour les retraités déjà assujettis, d'autre part à soumettre à cet impôt (car c'en est un, rappelons le) les 41% de retraités actuellement exonérés en raison de leurs faibles revenus. Où serait la justice sociale et la justice fiscale dans tout ça ? Rappelons la position traditionnelle de la CGT : il ne devrait pas y avoir de CSG sur les revenus de remplacement, c'est-à-dire les retraites, les allocations chômage et les indemnités journalières. A l'heure où le gouvernement demande de nouveaux sacrifices avec ses plans de rigueur, nous affirmons :

- Pas de doublement de la taxe sur les mutuelles
- Pour une reconquête de la protection sociale par le rétablissement de l'accès aux soins pour tous, revalorisation des retraites avec indexation sur les salaires
- Non à toute augmentation de la CSG sur les retraites
- Non à la rigueur, ni maintenant, ni en 2012, ni après

Ponts naturels : un problème en trompe l'œil

2012 comptant 6 « ponts naturels » la direction a consulté les OS. Elle proposait de n'en retenir que 3 : le 30 avril, le 18 mai, et le 2 novembre. Par ailleurs, le DDFIP a confirmé la reconduction d'une autorisation d'absence exceptionnelle (pour compenser les 2 jours « ex » comptables).

Parmi nos adhérents, la question des ponts « naturels » imposés par la direction ne fait pas l'unanimité : certains sont contre par principe, d'autres sont pour, car sinon, avec la règle des 50% de présence, personne n'a envie d'être « volontaire désigné d'office ».

Pour la CGT, en réponse à la proposition de la direction, nous ne voulions pas rejeter massivement le principe des ponts « imposés », mais un premier constat nous a poussé à ne pas donner un blanc seing à la direction : il n'était pas question d'accepter les 2 dates de ponts « obligatoires » proposées qui se situaient hors période de congés scolaires (difficultés de gardes d'enfants pour beaucoup de parents).

De plus, et très logiquement, nous estimons que les congés constituent du temps privé, dont les agents doivent avoir le droit de décider du moment, et ce en

fonction de leur vie personnelle et non des contraintes des services.

Nous avons donc demandé à la direction de mettre au vote la proposition suivante : fermeture de l'accueil du public et non des services afin de permettre aux agents de venir travailler, pour n'imposer à personne la date de ses congés.

La direction a refusé notre proposition, prétextant un texte de loi sur l'ouverture des services publics. Le DDFIP a finalement proposé les ponts naturels suivants : 18 mai, 24 et 31 décembre 2012.

Le vote a eu lieu sur cette proposition, la direction précisant qu'il faudra des agents présents entre le 24 et le 31 décembre : la CGT a voté contre ce projet car nous souhaitons que notre proposition soit mise au vote : c'est bien en donnant le choix aux agents de travailler ou non, et pas en enfermant arbitrairement le choix entre : « services ouverts = travail » et « services fermés = congé obligatoire » qu'il faut raisonner.

Les autres syndicats se sont soit abstenus, soit ont voté pour la proposition de la direction...